

## DEMANDE DE PROCURATION

**Si vous ne pouvez pas être présent le jour des élections, vous pouvez vous faire représenter par l'électeur de votre choix qui pourra ainsi voter à votre place.**

### CHOISIR VOTRE MANDATAIRE

Le mandataire, c'est la personne inscrite sur la liste électorale de votre commune qui votera à votre place pour un ou deux tours. Cette personne ne peut prendre en charge que deux procurations par élection (si l'une d'elles est établie à l'étranger).

### ÉTABLIR VOTRE PROCURATION

- › Le formulaire de demande de vote par procuration est disponible en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- › Pensez à vous munir de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que du nom et du prénom de votre mandataire.
- › Rendez-vous à la gendarmerie, au commissariat de police ou au tribunal d'instance de votre domicile/votre lieu de travail

Soyez vigilant-e et anticipez, la démarche peut prendre plusieurs jours.

### VOTER LE JOUR DES ÉLECTIONS

Il suffira à votre mandataire de se rendre à votre bureau de vote et de présenter, en votre nom, sa propre pièce d'identité.



#### Mairie de Vigneux-de-Bretagne

9 rue G.H de la Villemarqué  
44360 Vigneux-de-Bretagne

☎ 02 40 57 39 50

📞 CONTACTEZ-NOUS

#### Horaires :

**Du lundi au vendredi**

9h>12h15

